

GESTION DES DÉCHETS

BILAN DE LA PREMIÈRE ANNÉE SUIVANT L'INTRODUCTION DE LA TAXATION DES DÉCHETS

INTRODUCTION

L'année 2013 a été marquée par l'entrée en vigueur, dès le 1^{er} janvier, du nouveau Règlement communal sur la gestion des déchets, lequel introduit notamment le principe de causalité (pollueur-payeur) et la taxation des déchets découlant de la législation fédérale. L'effet incitatif visé par l'introduction de la taxe au sac est atteint et l'objectif de ce rapport est de mettre en lumière les changements qui en découlent.

Les résultats sont réjouissants et de nouvelles habitudes ont été rapidement adoptées par la population lausannoise. La forte diminution de la quantité de déchets incinérés ainsi que l'importante augmentation de la proportion de déchets recyclables en sont la preuve. Les infrastructures mises à disposition par la ville de Lausanne ont connu également un succès considérable en 2013 : déchèteries de quartier, déchèteries mobiles et postes fixes font désormais partie de la vie des Lausannoises et des Lausannois.

PLAN DIRECTEUR POUR LA GESTION DES DÉCHETS

RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA VILLE DE LAUSANNE

La stratégie mise en place par la Commune de Lausanne est décrite dans le Plan directeur de gestion des déchets¹. Ce document définit les lignes directrices, les objectifs et les actions d'une politique à moyen et long termes en matière de limitation de la production des déchets, de leur prise en charge et de leur valorisation.

Cette politique respectueuse de l'environnement s'inscrit dans une stratégie de préservation des ressources naturelles et tient compte notamment de l'ensemble du cycle de vie des matières. Elle répond aux objectifs généraux de la gestion des déchets, à savoir :

- réduire la production de déchets ;
- réutiliser les biens de consommation et allonger leur durée de vie ;
- recycler les matériaux ;
- valoriser les matières.

Les résultats présentés dans ce rapport confirment les premiers pas dans la réalisation de cette politique.

1. Réduction

2. Réutilisation

3. Recyclage

4. Valorisation

¹Plan directeur adopté par le Conseil communal le 13 novembre 2012

LES MOYENS DE COLLECTE AU SERVICE DE LA POPULATION

L'ensemble des ménages lausannois, ainsi que les commerces et entreprises qui le désirent, bénéficient d'une **collecte en porte-à-porte** des ordures ménagères et du papier-carton deux fois par semaine ainsi que d'une collecte hebdomadaire du verre et des déchets végétaux crus. D'autres prestations spécifiques sont proposées notamment pour la collecte de lavures, des cartons, du fer blanc et des possibilités de ramassages plus fréquentes sont possibles, par exemple, pour les hôtels. En complément à ce système de ramassage, de nombreuses installations de collecte de proximité sont mises à disposition de la population pour l'apport volontaire des déchets. Elles sont actuellement composées de **septante-huit postes fixes** accessibles en tout temps par les ménages, **une déchèterie mobile mensuelle dans 28 lieux** ainsi que de **cinq déchèteries de quartier**.

Au total ce sont près de 65'800 tonnes de déchets en 2013 qui ont été traitées par le service d'assainissement de la ville contre 74'400 tonnes en 2012, ce qui équivaut à une diminution globale de 12%. Cette diminution peut s'expliquer en partie par la sensibilisation d'une frange de la population qui diminue sa production de déchets à la source et par les déchets rapportés directement dans les points de vente comme le PET, les déchets électroniques ou les emballages. D'ailleurs, la mise en œuvre du principe de pollueur-payeur dans d'autres communes a également occasionné une baisse de la quantité de déchets traités par les services communaux.

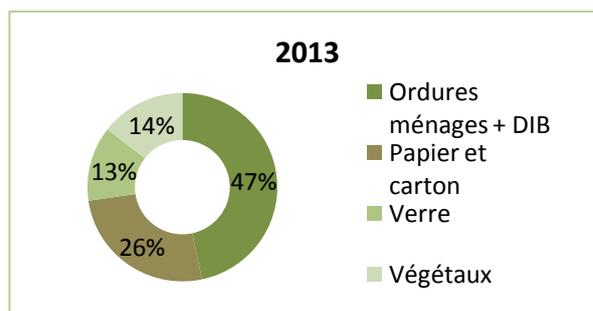
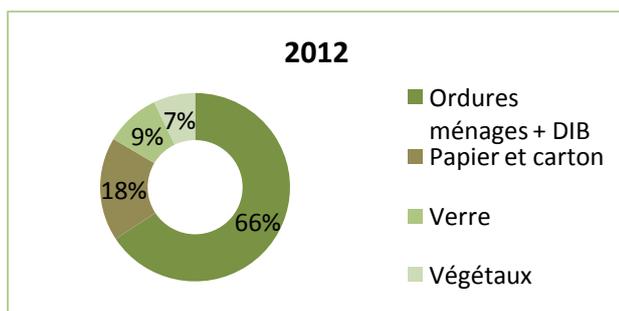
DÉCHETS COLLECTÉS EN PORTE-À-PORTE



© assainissement Lausanne / Christophe Chammartin

RÉPARTITION PAR TYPES DE DÉCHETS POUR LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

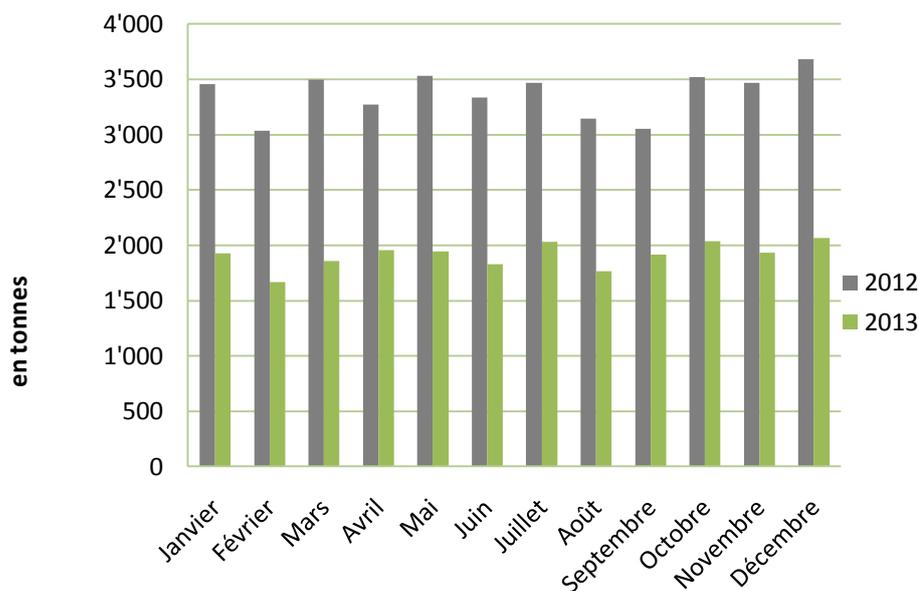
Ces deux graphiques présentent la part des différentes fractions collectées en porte-à-porte ainsi que leur évolution entre 2012 et 2013. La proportion des ordures ménagères et des déchets industriels banals (DIB) des entreprises a fortement diminué entre les deux années.



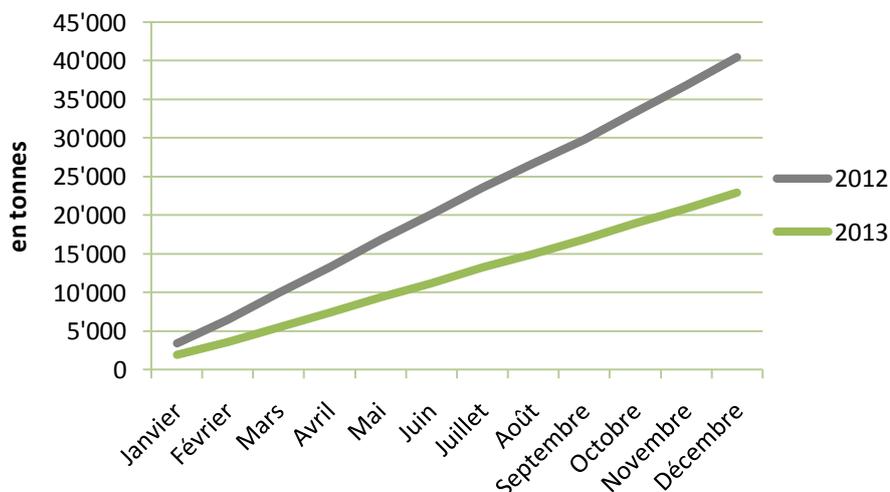
ORDURES MÉNAGÈRES COLLECTÉES EN PORTE-À-PORTE

COLLECTE MENSUELLE

Le premier effet de l'introduction du système de la taxe au sac se manifeste dans la baisse des tonnages des déchets incinérables. En effet, l'effort de tri des déchets a permis d'abaisser de **43.33%** la quantité de ces déchets par rapport à 2012, un pourcentage bien plus important que ce qui avait été estimé avant l'introduction de la taxe au sac (-15%). Quelques 22'930 tonnes d'ordures ménagères ou assimilées (ménages et entreprises, sacs officiels et conteneurs au poids) ont été collectées durant l'année 2013, ce qui représente une diminution de 17'530 tonnes.



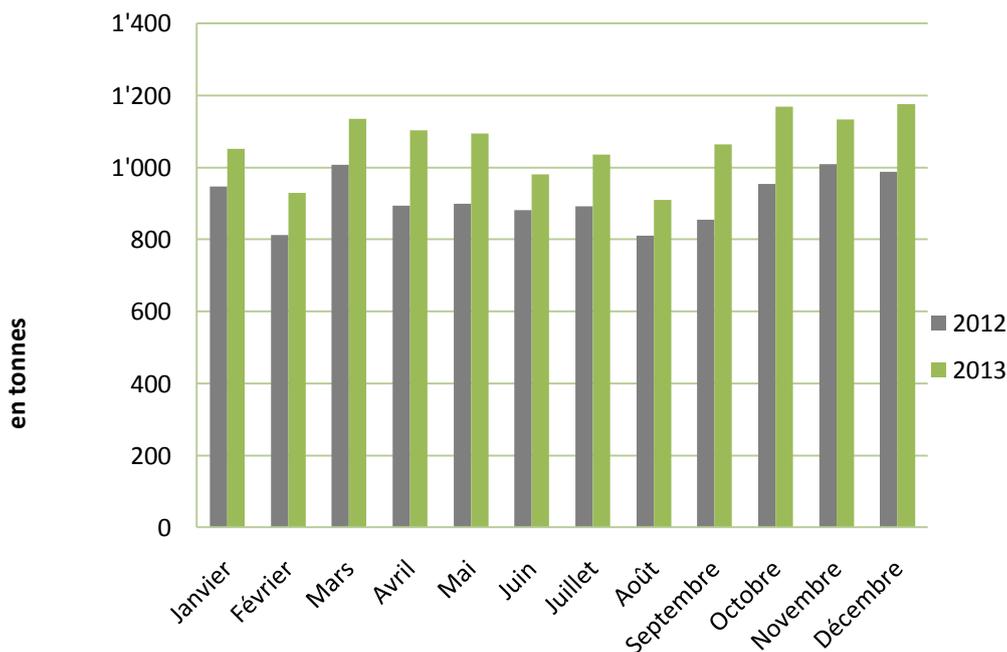
CUMUL DES TONNAGES



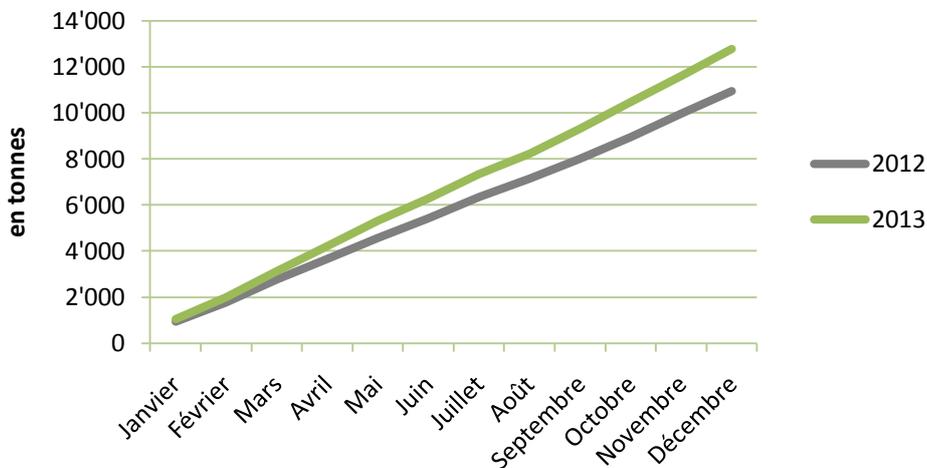
PAPIER-CARTON COLLECTÉ EN PORTE-À-PORTE

COLLECTE MENSUELLE

Le tri du papier et du carton faisait déjà partie des habitudes de la majorité de la population avant l'introduction du nouveau système. Malgré cela, les quantités collectées progressent encore avec une augmentation de **16.77%** en 2013. En effet, 12'781.64 tonnes ont été collectées en porte-à-porte durant 2013 contre 10'945.94 tonnes en 2012, soit une augmentation de 1'835.70 tonnes.



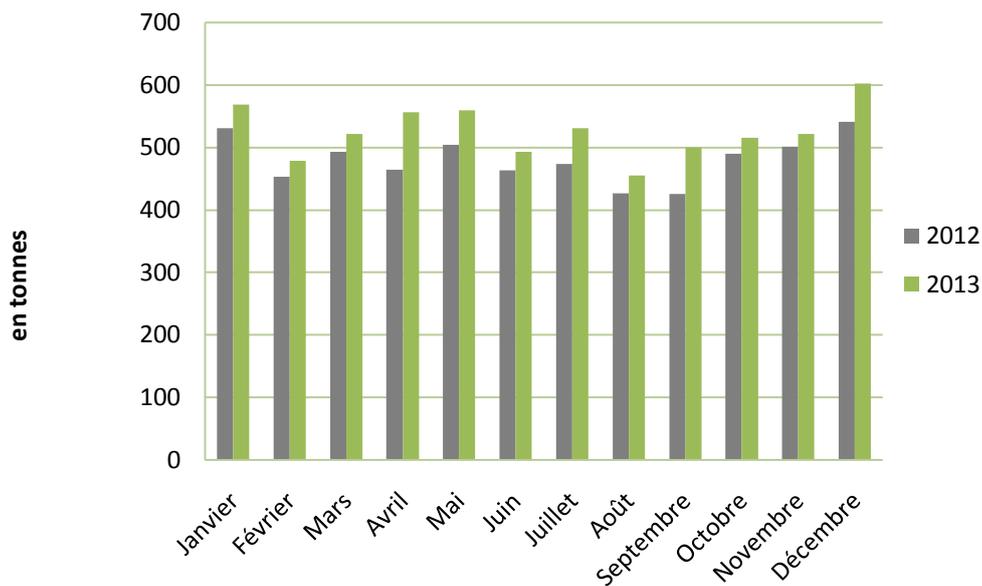
CUMUL DES TONNAGES



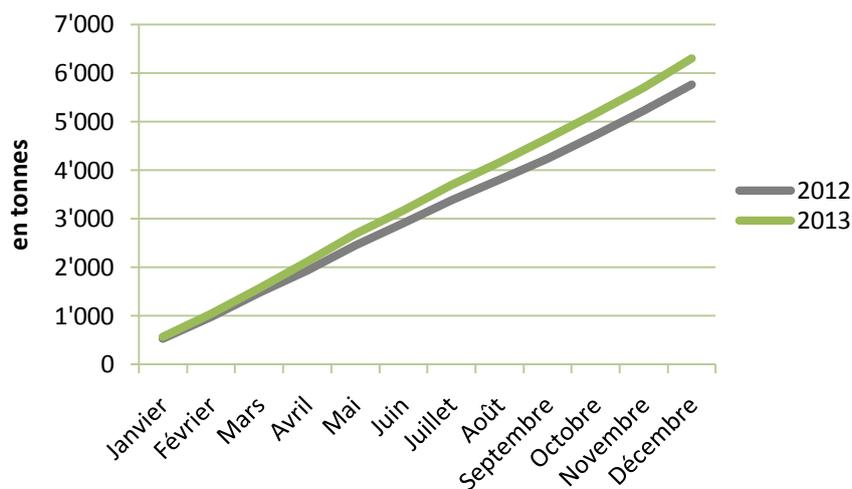
VERRE COLLECTÉ EN PORTE-À-PORTE

COLLECTE MENSUELLE

Le verre, collecté à Lausanne depuis 1975, a augmenté de **9.28%** entre 2012 et 2013. 6'302.98 tonnes ont été collectées en 2013 et 5'767.58 tonnes en 2012, soit une augmentation de 535.40 tonnes. En d'autres termes, chaque habitant de Lausanne a recyclé, en moyenne, 42 kilos de verre en 2012 et près de 46 kilos en 2013.



CUMUL DES TONNAGES

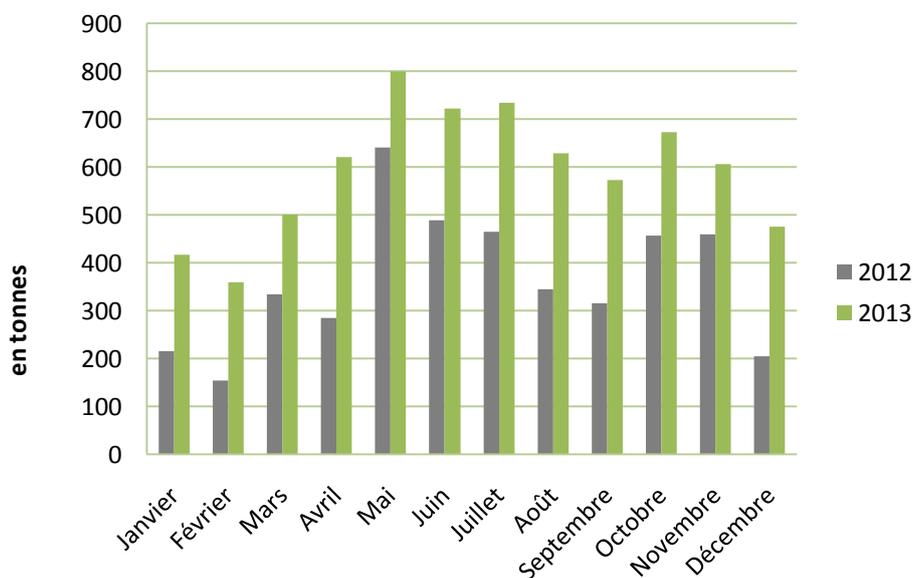


DÉCHETS VÉGÉTAUX EN PORTE-À-PORTE

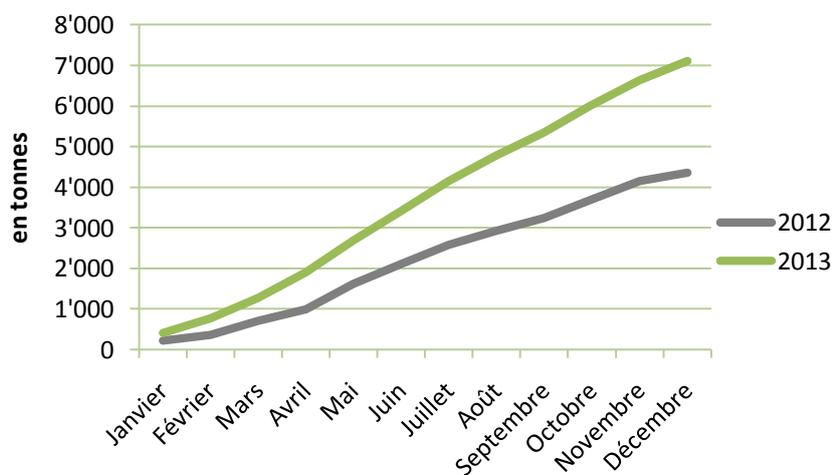
COLLECTE MENSUELLE

La collecte des déchets végétaux en porte-à-porte a enregistré la plus forte augmentation. Celle-ci s'élève en 2013 à 7'106.93 tonnes contre 4'360.23 tonnes en 2012, soit une augmentation de **62.99%**. Le graphique ci-dessous met en évidence l'influence saisonnière sur la quantité collectée.

Les déchets végétaux sont acheminés à la compostière de la Tuilière qui les transforme en un substrat pour les jardiniers amateurs ou professionnels. Toutefois, leur qualité s'est fortement dégradée par la présence de sacs plastiques (biodégradables ou non) et d'autres déchets indésirables.



CUMUL DES TONNAGES

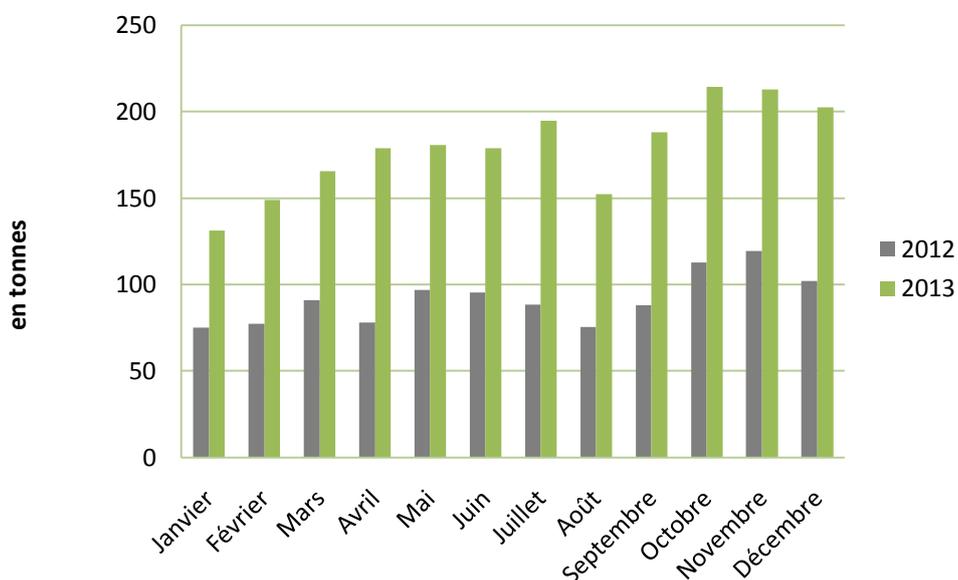


DÉCHETS HUMIDES ET RAPIDEMENT FERMENTESCIBLES (LAVURES)

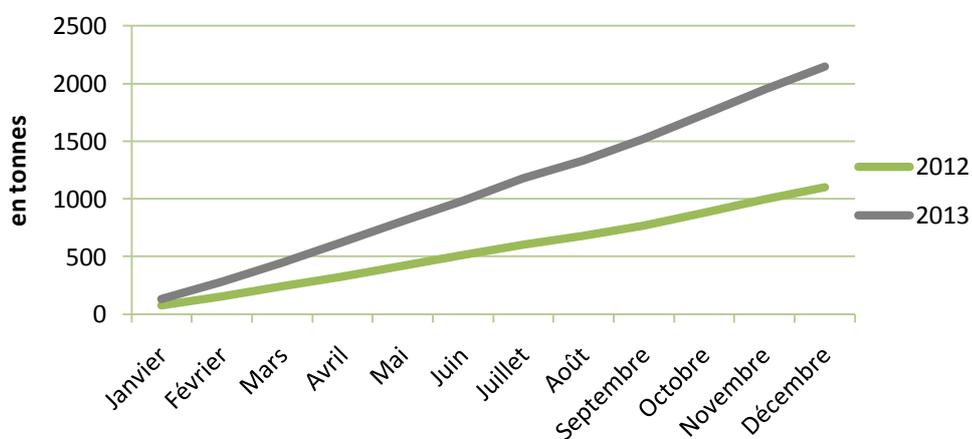
COLLECTE MENSUELLE

Les déchets organiques (les restes de repas crus et cuits), font l'objet de ramassages spécifiques auprès des entreprises telles que les restaurants, les écoles et les cantines d'entreprises. Ces végétaux font l'objet d'un processus de bio-méthanisation à la ferme des Saugealles permettant la production de gaz et d'électricité ainsi que l'utilisation des résidus de traitement comme engrais naturel.

La quantité de lavures collectées durant l'année 2013 représente 2'148.90 tonnes, soit une hausse de 736 tonnes (+96%).

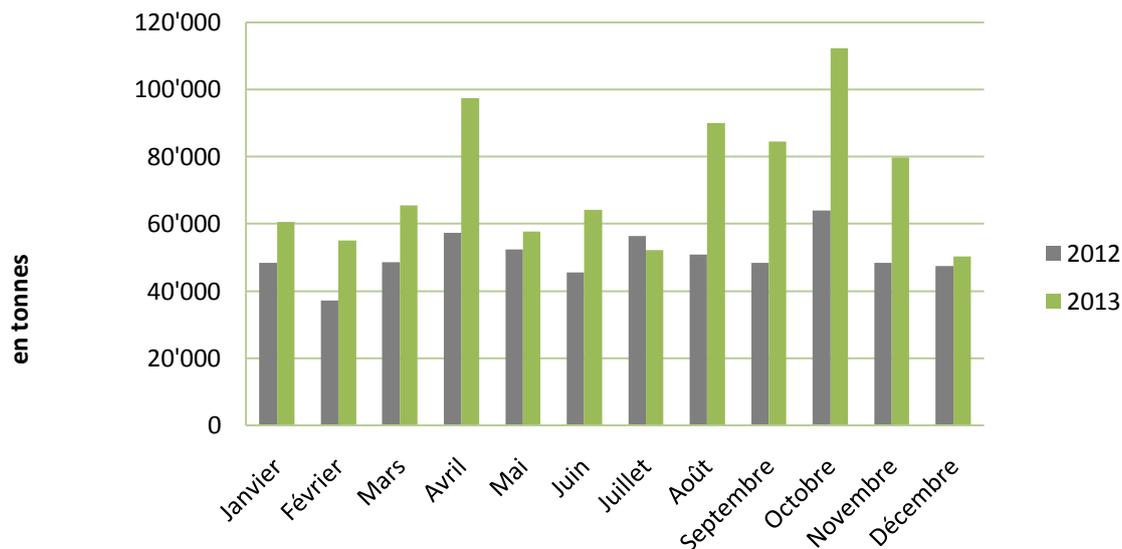


CUMUL DES TONNAGES



LA COLLECTE DE TEXTILE

La population a la possibilité de valoriser ses textiles en les déposant dans les postes fixes ou dans les déchèteries. Le produit de cette collecte est ensuite réparti entre les associations caritatives Textura, Texaid et Terre des Hommes. En 2013, ce sont 869.25 tonnes de textile qui ont ainsi été collectées, ce qui représente une augmentation de **43.8 %** par rapport à 2012, avec des pics plus importants aux mois d'avril et octobre 2013.



DES DÉCHÈTERIES AU SERVICE DE LA POPULATION...

LES DÉCHÈTERIES DE QUARTIER

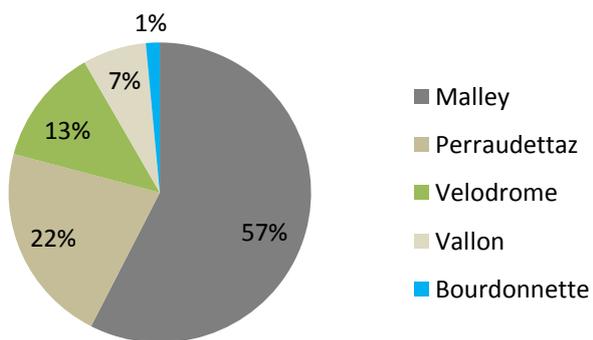


© assainissement Lausanne / Christophe Chammartin

Cinq déchèteries fixes sont à disposition de la population. Deux d'entre elles sont intercommunales, Malley étant partagée avec les communes de Prilly et Renens, et la Perraudettaz, partagée avec les communes de Pully et Paudex.



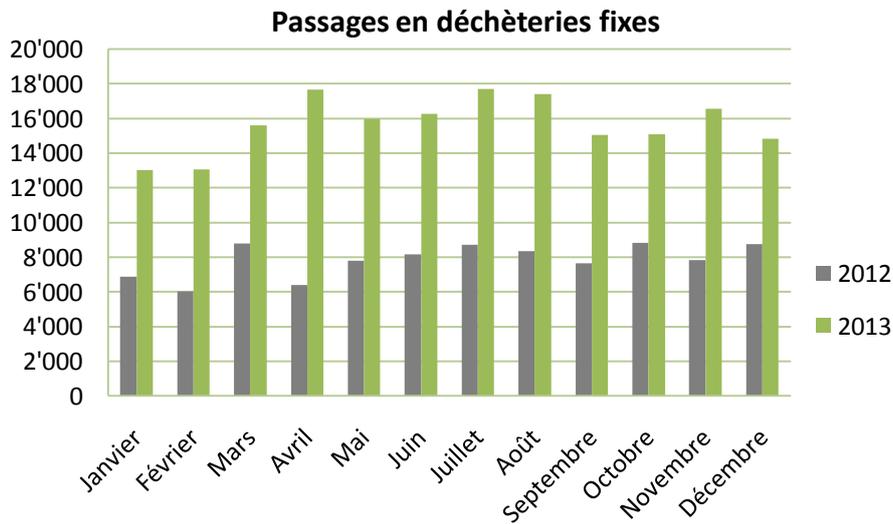
Fréquentation par déchèteries de quartier



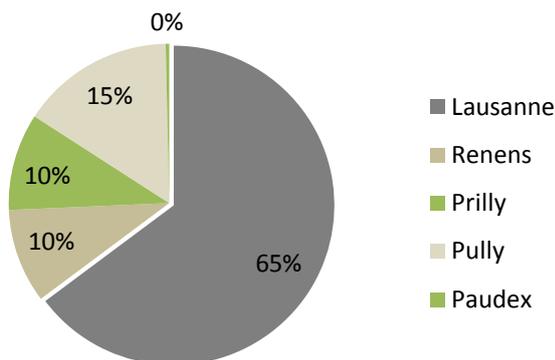
La déchèterie située à Malley est la plus sollicitée par la population. Durant l'année 2013, elle a enregistré **108'201** passages, ce qui représente 57% des visites de toutes les déchèteries. Viennent ensuite la déchèterie de la Perraudettaz avec 40'689 visites et celle du Vélodrome avec 23'669 passages. Le Vallon et la Bourdonnette sont, quant à elles, moins utilisées avec, respectivement, 12'812 et 2'781 passages.

FRÉQUENTATION DES DÉCHÈTERIES DE QUARTIER

L'introduction de la taxe au sac a eu un fort impact sur la fréquentation des cinq déchèteries : celle-ci a doublé en une année. En effet, il y a eu 188'129 passages en déchèteries fixes durant l'année 2013, et 94'219 en 2012, soit une progression de **100%**. Les samedis représentent à eux seuls 35% de la fréquentation des déchèteries fixes avec près de 65'400 passages sur l'année 2013.



Provenance de la population qui utilise les déchèteries fixes



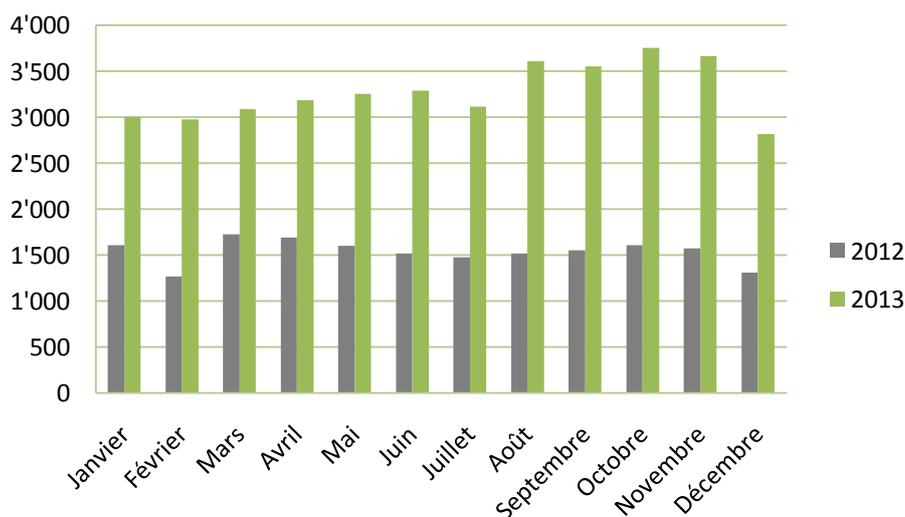
La population lausannoise, de par son nombre d'habitants, est celle qui utilise le plus les infrastructures mises à disposition. La commune de Pully arrive en 2^{ème} position, suivie par Prilly et Renens.

FRÉQUENTATION DES DÉCHÈTERIES MOBILES

En 2011 et 2012, la fréquentation mensuelle des déchèteries mobiles se situait entre 1'300 et 1'550 visites en moyenne. En 2013, elle se monte, en moyenne, à plus de 3'300 passages par mois. Au total, les déchèteries mobiles comptabilisaient 18'648 passages en 2012 et 39'805 en 2013, soit une remarquable progression de 113%.



Le graphique ci-dessous représente le nombre de passages mensuels enregistré dans les déchèteries mobiles durant les années 2012 et 2013. Dès le mois d'août 2013, plus de 3'500 passages mensuels ont été comptabilisés avec un pic de fréquentation pour le mois d'octobre où près de 3'750 visites ont été enregistrées.



CARTES DE DÉCHÈTERIES

Plus de 24'280 **cartes de déchèteries** sont en service à la fin de l'année 2013. Cela représente une augmentation des cartes actives de 68% par rapport à la fin de l'année 2012.



© assainissement Lausanne / Christophe Chammartin

DÉCHETS COLLECTÉS PAR APPORT VOLONTAIRE

La hausse de fréquentation des déchèteries fixes et mobiles a une influence importante sur la quantité de déchets collectés par apport volontaire. En effet, les quantités de ferraille, de plastique (tous types de plastique confondus), de bois et de métaux ont connu une importante progression de collecte sélective. En 2013, ce sont 16'961 tonnes qui ont été amenées par la population dans les infrastructures mises à sa disposition, ce qui représente une hausse de 29% par rapport à 2012.

En moyenne, lors de chaque passage, ce sont 36 kilos de déchets qui sont déposés à la déchèterie de quartier du CID à Malley, contre 75 kilos en 2012. La population fréquente plus régulièrement les déchèteries, toutefois elle y dépose des déchets plus légers comme des matières plastiques par exemple.



© assainissement Lausanne / Christophe Chammartin

TAUX DE COLLECTE SÉPARÉE

Le taux de collecte séparée met en relation la quantité de déchets incinérés avec la quantité de certains types de déchets recyclés. La quantité de déchets destinés à l'incinération collectés en porte-à-porte ou amenés par la population dans les déchèteries, a diminué de 40% entre 2012 et 2013. Dans la même période, les déchets recyclés qui servent au calcul du taux de collecte séparée, ont augmenté de 22%. Cette augmentation génère un écart de 17 points du taux de collecte séparée entre 2012 et 2013. Le tableau ci-dessous montre l'évolution entre 2012 et 2013 des tonnages de déchets collectés.

En tonnes	2012	2013
Ordures ménagères + DIB	42'768.26	24'825.52
Déchets volumineux	816.40	1'457.68
Déchets végétaux	4'560.06	7'265.41
Papier - Carton	12'812.66	14'632.72
Verre	6'765.15	7'653.64
Métaux	1'368.44	1'511.61
Ferraille	158.41	333.57
Plastique	361.06	513.36
Total Incinérables	43'584.66	26'283.20
Total Recyclables	25'867.37	31'576.74
Taux de collecte séparée	37.24%	54.57%

QUE RESTE-T-IL DANS LES SACS BLANCS ?



AUTOPSIE DES SACS BLANCS

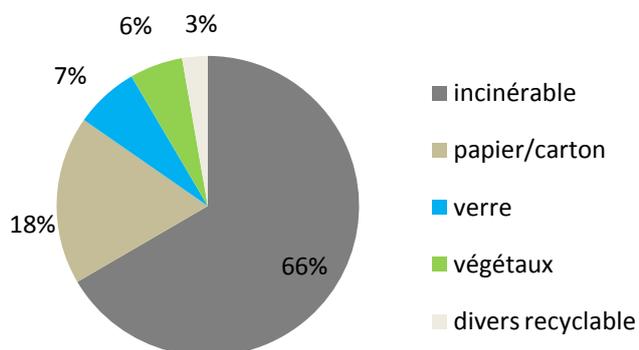
Dans le but de connaître la composition des sacs poubelles et pour suivre l'évolution des habitudes de tri, des autopsies ont été effectuées. La dernière analyse comparable avant l'introduction de la taxe au sac date de 2010. L'autopsie des sacs taxés blancs a été effectuée le mercredi 20 novembre 2013. L'échantillon de la population sélectionné, représentatif de la ville de Lausanne était constitué de villas et d'immeubles locatifs, tous équipés de conteneurs à ordures ménagères, papier et carton, verre et déchets végétaux.

RÉSULTATS

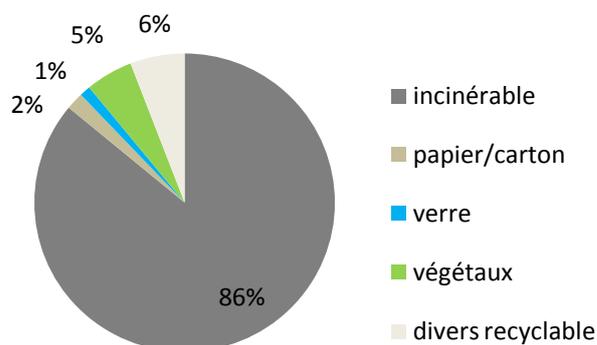
En 2013, l'autopsie a été réalisée sur 845 kg de déchets. Il en ressort que 86% des déchets présents dans les sacs sont des ordures ménagères destinées à l'incinération, ce qui équivaut à 727 kg. Cette augmentation de la proportion des déchets à incinérer est réjouissante.

En ce qui concerne les déchets recyclables, la présence de papier et carton et de verre dans les sacs est en forte diminution. Cela confirme une amélioration du tri sélectif des déchets effectué par la population et démontre une fois encore l'effet incitatif du système de la taxe au sac.

**Composition d'un sac poubelle
en 2010**



**Composition d'un sac blanc
en 2013**



PART DE DÉCHETS NON-CONFORMES

Une manière de vérifier le fonctionnement du système en place consiste à déterminer le taux de déchets non conformes. Pour réaliser ce relevé, le camion de collecte est accompagné par un deuxième camion dans lequel sont chargés les déchets non conformes. Cette analyse a été effectuée en début d'année 2014 et se poursuivra durant le printemps pour obtenir la vue la plus complète possible de la situation.

TAUX DE DÉCHETS NON-CONFORMES

Tout déchet destiné à être incinéré doit être déposé dans un conteneur à l'aide d'un sac taxé blanc. Cela signifie que les déchets déposés en vrac dans les conteneurs, les sacs noirs ou encore les déchets déposés à côté des conteneurs ou dans la rue, sont considérés comme non conformes. Ce taux ne tient pas compte des déchets non conformes déposés dans les corbeilles de rue.



RÉSULTATS

Le taux de non-conformité se calcule en divisant le poids des déchets non conformes par le poids des déchets conformes collectés. Les résultats de la commune de Lausanne sont jugés élevés et atteignent en moyenne 4% de déchets non conformes.

ASPECTS FINANCIERS

PRINCIPE DE FINANCEMENT LIÉ À L'INTRODUCTION DU NOUVEAU RÈGLEMENT

Le règlement communal sur la gestion des déchets prévoit que le détenteur des déchets assume le coût de leur élimination. Ces coûts sont couverts par une taxe de base, une taxe proportionnelle à la quantité de déchets et des taxes spéciales.

RAPPEL DES PRINCIPES DE FINANCEMENT LIÉ À LA TAXE DE BASE

Les propriétaires d'immeubles paient une taxe de base annuelle fixée pour l'année 2013 à Fr. 0.26 HT par m³ du volume total de l'immeuble admis par l'Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du canton de Vaud (ECA).

Le système prévoit deux possibilités d'exonération partielle, l'une pour les immeubles qui comprennent des locaux ou des espaces dont le plafond est à une hauteur moyenne de vide intérieur supérieure à 4 mètres et l'autre pour les entreprises éliminant la totalité de leurs déchets par leurs propres moyens.

PAR M³

Les produits liés à la taxe de base se montent à Fr. 12'837'388.90 pour l'année 2013.

RAPPEL DES PRINCIPES DE FINANCEMENT LIÉ À LA TAXE PROPORTIONNELLE

Les périmètres de gestion des déchets GEDREL, VALORSA et SADEC, se sont associés pour développer un concept régional harmonisé de gestion des déchets. Les sacs taxés ainsi que leur prix sont identiques dans toutes les communes qui ont adhéré au concept régional. La population a ainsi l'avantage de pouvoir acquérir ces sacs taxés dans sa commune ou dans n'importe quel commerce de sa région et de les déposer dans toute autre commune ayant adhéré au concept.

Pour rappel, le prix des sacs taxés est fixé à Fr. 1.- pour les sacs de 17 litres, Fr. 2.- pour les sacs de 35 litres, Fr. 3.80 pour les sacs de 60 litres et Fr. 6.- pour les sacs de 110 litres.

RÉTROCESSION LIÉE AUX SACS TAXÉS

La rétrocession des montants encaissés se fait en fonction des tonnages de sacs blancs collectés pour le compte des différentes communes adhérant au concept. Pour la commune de Lausanne, les produits liés à la vente des sacs taxés se montent à Fr. 6'719'300 pour l'année 2013.

RECETTE LIÉE AUX ENTREPRISES COLLECTÉES AU POIDS

Certaines entreprises ont adhéré au système de la taxe au sac et d'autres, près de 450, ont demandé à bénéficier de la taxation au poids de leurs déchets. Les conteneurs appartenant à ces clients sont équipés d'une puce pour être reconnus par le camion de collecte et permettre le pesage des déchets collectés. Ce système est directement relié à un programme qui permet la facturation de cette prestation à l'entreprise concernée.

Durant l'année 2013, la mise en œuvre de ce système de pesée embarquée a été ardue et la facturation automatique retardée. Le système s'est révélé pleinement opérationnel dès le début 2014. La taxation des déchets collectés au poids se traduit, pour l'année 2013, par la somme de Fr. 1'518'165.25.

IMPACTS FINANCIERS DE LA HAUSSE DES DÉCHETS RECYCLÉS

L'introduction de la taxe au sac a eu un effet incitatif auprès de la population en matière de tri des déchets. Certaines matières conservent une valeur et sont achetées par les filières de valorisation. C'est le cas notamment du papier qui a rapporté des recettes supplémentaires de l'ordre de Fr. 75'000. Par contre, il existe d'autres matières dont l'élimination est coûteuse, comme les déchets végétaux et le plastique.

LES DÉCHETS VÉGÉTAUX

Comme indiqué précédemment, l'augmentation des déchets végétaux est la plus remarquable avec une hausse de 63% en 2013. La qualité de la collecte s'est malheureusement dégradée en raison de la présence de sacs plastiques (biodégradables ou non) et d'autres déchets indésirables. Les charges supplémentaires pour 2013 se montent à près de Fr. 200'000.-.

LES PLASTIQUES

Les principaux types de plastiques triés sont le PET, le plastique dur, le plastique souple et le sagex.

Actuellement, la valorisation du plastique souple est particulièrement problématique. En effet, peu de filières de recyclage de cette matière sont disponibles en Suisse et la qualité exigée pour son traitement est élevée.

Fort de ce constat, les périmètres de gestion des déchets, avec le soutien du canton de Vaud, ont commandé une analyse de cycle de vie des plastiques. A ce stade, les résultats démontrent que le taux de refus ainsi que le rendement de l'incinérateur, Tridel dans le cas de Lausanne, sont déterminants dans le choix de la filière de valorisation (thermique ou de la matière).

D'un point de vue financier, le traitement du plastique souple à Lausanne a fait l'objet d'une analyse économique. La collecte de ce type de plastique s'effectue par apport volontaire dans les différentes déchèteries fixes ou mobiles. De par cette manière de procéder, les déchets sont mélangés et la qualité de bennes entières peut être péjorée par la présence de quelques plastiques souillés qui auraient dû être incinérés. Le plastique souple de bonne qualité, qui provient principalement de la déchèterie industrielle, est trié manuellement et conditionné sous forme de ballots avant d'être envoyé dans une filière de recyclage. En moyenne, pour une tonne de plastique valorisable, huit tonnes finiront à l'incinération, ce qui équivaut à un fort taux de refus. En tenant compte des charges relatives au traitement du plastique de bonne qualité et à l'incinération du plastique trié mais souillé, la valorisation coûte la somme importante de Fr. 5'800.- par tonne de plastique recyclée. En 2013, ce sont 6.82 tonnes de plastique souple qui ont été traitées, ce qui représente un coût de près de Fr. 40'000.-.

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Afin de tenir compte de certaines situations particulières où la production des déchets augmente, Lausanne a introduit des mesures sociales d'accompagnement. Ainsi, la naissance d'un enfant donne droit à la remise unique gratuite de 80 sacs de 35 litres ou 160 sacs de 17 litres destinés à compenser la quantité de déchets produits par les enfants en bas âge (langes). De même, les personnes souffrant d'incontinence au sens de la LAMal peuvent aussi recevoir des sacs gratuits. Les informations pratiques peuvent être obtenues auprès du service des assurances sociales.

Durant l'année 2013, ce sont **1'264 lots de 80 sacs** de 35 litres et **50 lots de 160 sacs** de 17 litres qui ont été remis à des familles accueillant un nouveau-né. Les bébés venus au monde durant le dernier semestre 2012 ont reçus **762 lots de 40 sacs** de 35 litres. Les personnes souffrant d'incontinence au sens de la LAMal ont quant à elles reçu **651 lots de 50 sacs** de 35 litres et **14 lots de 100 sacs** de 17 litres.

Les sacs distribués durant l'année 2013 représentent une dépense totale de Fr. 337'700.-.

De plus, tous les habitants, enfants compris, recevront une **subvention annuelle** de 80 francs dès le 1^{er} janvier 2013. Ce montant est, en règle générale, équivalent ou supérieur au montant nécessaire au paiement des nouvelles taxes. Les versements relatifs à l'année 2013 auront lieu à partir de fin avril 2014, compte tenu du délai nécessaire pour identifier les bénéficiaires.

LES SURVEILLANTS DE LA PROPRETÉ



© mano – Ville de Lausanne

La fonction de surveillant de la propreté est exercée par des collaborateurs du service d'assainissement d'une part et du service des routes et de la mobilité d'autre part. Cette tâche, remplie conformément au règlement cantonal en vigueur depuis 2006 a connu une recrudescence en 2013 avec l'introduction du nouveau règlement communal et le système de la taxe au sac. Leur rôle est de veiller à la propreté et à la qualité du domaine public sur le territoire communal lausannois en relevant les situations illégales. Une enquête est menée pour identifier l'auteur de l'infraction et cette procédure débouche soit sur un avertissement soit sur une dénonciation remise à la commission de police.

SACS NON CONFORMES ET DÉNONCIATIONS À LA COMMISSION DE POLICE

Au cours de l'année 2013, 115 tonnes de sacs non conformes ont été collectées et inspectées, **155 avertissements** ont été envoyés à des habitants et **363 dénonciations** ont été transmises à la commission de police.

ORDONNANCES PÉNALES PRONONCÉES PAR LA COMMISSION DE POLICE

310 ordonnances pénales ont été prononcées au 30 septembre 2013, pour lesquelles les amendes ont été envoyées, et les frais y relatifs facturés par le service d'assainissement.

DÉCHETS SAUVAGES COLLECTÉS

Ce sont 416.45 tonnes de déchets sauvages qui ont été collectées durant l'année 2013 y compris durant l'opération ponctuelle « ville propre » effectuée par la ville.

LE CHANGEMENT DE SYSTÈME EN QUELQUES INFORMATIONS

CONTENEURS FOURNIS

Pour rappel, la nouvelle réglementation prévoit que tous les immeubles situés sur le territoire lausannois soient équipés de conteneurs sélectifs pour les quatre types de déchets collectés en porte-à-porte (ordures ménagères, papier et carton, verre et végétaux crus). En 2013, ce sont donc près de 4'000 conteneurs qui ont été fournis pour répondre à cette nouvelle exigence en matière de gestion des déchets. A fin 2013, environ deux tiers des bâtiments étaient au moins partiellement équipés en conteneurs. Des démarches actives se poursuivront en 2014 pour équiper ou trouver des solutions pour les bâtiments restants.

ADAPTATION DES POSTES FIXES

Afin d'être en adéquation avec la nouvelle politique, les postes fixes de collecte ont été réorganisés en fonction de l'introduction de la taxe au sac. Comme indiqué ci-dessus, les immeubles doivent être équipés de conteneurs pour les déchets collectés en porte-à-porte, les équipements correspondants ont donc été retirés des postes fixes tout comme ceux servant à la récupération du PET. En effet, la politique nationale de PET-Recycling préconise le retour en magasin pour ce type de déchets, afin d'éviter aux consommateurs d'en payer deux fois l'élimination. En revanche, des conteneurs pour les canettes d'aluminium ainsi que pour le fer blanc ont été rajoutés. D'autres adaptations comme l'amélioration de la signalétique interviendront prochainement.

AJUSTEMENT DES TOURNÉES ET DES HORAIRES DE PASSAGES

Grâce aux nouvelles habitudes de tri qui ont modifié les quantités de déchets à collecter, un projet d'optimisation informatisée des tournées a été mené. Les tournées de ramassage des déchets, et notamment des ordures ménagères, ont fait l'objet de diverses adaptations tout au long de l'année et d'autres réflexions sont encore en cours.

APPELS TÉLÉPHONIQUES

Cette introduction a suscité un grand nombre de réactions auxquelles il a fallu répondre : pour le seul mois de janvier, jusqu'à 65'000 appels téléphoniques entrants ont été comptabilisés (total incluant les appels restés sans réponse et les appels multiples) dont près de 16'000 appels ont été renseignés. Durant le reste de l'année, on relève que le nombre d'appels a baissé progressivement et on estime une moyenne de 3'300 appels téléphoniques entrants pour environ 2'700 appels renseignés.

MESSAGES INFORMATIQUES

Plus de **2'945 courriels** ont été reçus et traités depuis le 15 décembre 2012 jusqu'à la fin de l'année 2013.

CORBEILLES DE RUE

La commune de Lausanne est équipée de 1'300 corbeilles de rue dont 800 sont des petits modèles en forme de demi-lune. La quantité de déchets collectés dans l'ensemble de ces poubelles de rue a augmenté en moyenne **de 50%** sur l'année 2013 par rapport à 2012.

Pour palier ce phénomène, le service des routes et de la mobilité, en charge de ces corbeilles, a mené une réflexion et prendra des mesures d'ici à juillet 2014. Il est notamment prévu de réduire la capacité du volume d'insertion de certaines poubelles en rappelant à la population l'interdiction d'y déposer des déchets ménagers et d'en remplacer un certain nombre par d'autres corbeilles ayant une capacité plus grande et nécessitant des vidanges moins fréquentes.



DÉCHETS EN ENTRÉE DE STEP

Durant l'année 2013, 628.86 tonnes de déchets ont été interceptées en entrée de STEP. Cela représente une hausse des refus de dégrillage de 46.6 tonnes, soit de **8%** par rapport à 2012.

LE CIL DEVIENT CID

A la lumière des prestations à offrir à la population qui ne cessent d'évoluer, une analyse de fond a été menée quant à l'organisation et la structure du CIL. Il a été jugé opportun de renommer l'exploitation afin d'améliorer sa visibilité et de mettre l'accent sur le cœur de ses activités. Ainsi, le Centre Intercommunal de Logistique (CIL) est devenu le Centre Intercommunal de gestion des Déchets (CID).



© assainissement Lausanne / Christophe Chammartin

PRÉVENTION ET SENSIBILISATION

A l'aube de l'introduction de la taxe au sac, il a été décidé de joindre un dépliant à l'envoi du calendrier 2013 mettant l'accent sur les changements à venir l'année d'après. Ce dépliant, court et concis, a été conçu de manière à pouvoir être accroché de façon visible, que ce soit chez les habitants ou dans les entrées des immeubles locatifs.



© Illustrations / Alain Robert

Des directives spécifiques ont été éditées à l'attention des ménages, des entreprises et des propriétaires d'immeubles et des forums aux questions (FAQ) y relatifs ont été mis en ligne sur le site internet du service d'assainissement et sur l'application de la Ville conçue pour téléphones mobiles et tablettes.

De même, en vue d'accompagner la population dans ces nouvelles habitudes, des auxiliaires ont été engagés pour accueillir les citoyens dans les postes fixes de collecte et les déchèteries mobiles. Ces ambassadeurs du tri avaient pour rôle principal de renseigner les gens sur les nouvelles directives et de les aider à comprendre le nouveau fonctionnement des postes fixes de collecte et des déchèteries mobiles. Ils ont également participé au remplacement des autocollants sur les conteneurs.

Toujours en lien avec ce nouveau règlement, un document intitulé « Tri des déchets : mode d'emploi » a été édité à l'attention des personnes qui souhaitent avoir des informations plus détaillées sur la manière et la finalité de trier les déchets que celles de l'« Abécédaire du tri » intégré au Calendrier des ramassages et agenda des déchèteries. Ce document est disponible sur le site internet du service d'assainissement.



En milieu d'année, après avoir recueilli un certain nombre de remarques concernant ces nouvelles directives sur la ligne téléphonique « Info-déchets » (n° d'appel gratuit 0800 804 806), il a été jugé opportun d'éditer un autre dépliant pour expliquer quels sont les déchets qui doivent impérativement être mis dans les sacs taxés et informer la population sur les infrastructures de collecte des déchets à sa disposition.



© Illustrations / Alain Robert

NOUVEAUTÉS 2014 ET DÉMARCHES À VENIR

DÉCHETS VÉGÉTAUX

La quantité de déchets végétaux collectés a connu une importante augmentation depuis l'introduction de la taxe au sac. Toutefois, la qualité s'est malheureusement fortement péjorée et pour remédier à ce phénomène une démarche de sensibilisation auprès de la population lausannoise sera menée au printemps 2014.

HORAIRES DES DÉCHÈTERIES MOBILES

Au vu du succès rencontré par les déchèteries mobiles et afin d'améliorer le service offert à la population, leurs horaires ont été élargis depuis le début de l'année 2014. Elles sont maintenant disponibles pour accueillir la population lausannoise de 15h à **20h**.

CARTE D'ACCÈS DES ENTREPRISES AUX DÉCHÈTERIES

Les entreprises qui occupent les locaux d'un immeuble pour lequel le propriétaire paie l'entier de la taxe de base peuvent prétendre bénéficier d'une carte d'accès aux déchèteries de la commune de Lausanne pour la remise gratuite de leurs déchets recyclables courants, excepté les grandes quantités en lien direct avec l'activité de l'entreprise. Les autres entreprises sises sur le territoire lausannois n'ont accès qu'à la déchèterie des entreprises de Malley, où les tarifs en vigueur s'appliquent.

NOUVELLE SIGNALÉTIQUE

Les changements d'habitude de la population ont mis en lumière la nécessité d'optimiser les déplacements dans les déchèteries de quartier et d'harmoniser les informations qui se trouvent dans les différentes infrastructures pour faciliter le tri des déchets. Le projet à l'étude actuellement comprend le réaménagement des conteneurs par famille et sous-famille de déchets, une signalétique uniformisée pour faciliter les déplacements des piétons ainsi que la réorganisation des places de parking.

Cette réflexion englobe également les déchèteries mobiles ainsi que les postes fixes qui feront l'objet d'adaptations ultérieures.

CRÉATION DE NOUVELLES DÉCHÈTERIES DE QUARTIER

Des discussions avec les communes d'Epalinges et de Romanel-sur-Lausanne sont en cours pour la création de deux nouvelles déchèteries intercommunales.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

N'hésitez pas à consulter notre site internet pour plus d'informations <http://www.lausanne.ch/assainissement>

Lausanne, le 20 mars 2014